

Opération sur les archives - 046-2023-M32

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « Opération sur les archives » dont la finalité est :

- Optimiser l'entreposage des archives sur la caisse MPS .
- Conserver un classement qui permette de retrouver les dossiers.
- Se séparer des archives dont la durée d'utilité administrative est dépassée.

Les informations traitées sont les suivantes :

Données d'identification : Nom, prénom, filiation, nationalité, date et lieu de naissance, adresse, n° de tel, photo ...

Vie personnelle : Situation familiale et toute autre donnée nécessaire à la bonne gestion du dossier.

Vie professionnelle : Situation professionnelle et toute autre donnée nécessaire à la bonne gestion du dossier.

Information d'ordre économique et financière : revenus et tout autre donnée nécessaire à la bonne gestion du dossier.

NIR, Données de santé : Données médicales

Les données sont conservées par la Mutualité Sociale Agricole dans la limite de 36, à compter de la date de La durée de conservation des archives est définie par la circulaire n°2007-046 du 26 octobre 2007 selon la nature du document et la législation.

Le protocole MPS de gestion des archives du 31 08 2022 vient préciser les modalités de conservation des archives et les modalités de destruction.

L'accès aux données est réservé :

En matière de transfert, la destination des archives est un site de la caisse MPS sur lequel elles seront entreposées

En matière d'envoi à la destruction, les dossiers contenant les données personnelles sont dirigés vers un centre de destruction agréé.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez - Droit d'accès : les demandes d'accès portant sur les archives concernées par les opérations de transfert/destruction peuvent être adressées au DPO: dpo.blf@mps.msa.fr

- Droit de rectification : les demandes de rectification portant sur les archives concernées par les opérations de transfert/destruction peuvent être adressées au DPO: dpo.blf@mps.msa.fr

- Droit d'opposition : Les demandes d'opposition portant sur les archives concernées par les opérations de transfert/destruction peuvent être adressées au DPO: dpo.blf@mps.msa.fr aux données qui vous concernent.

Le traitement effectué est basé sur :

- Mission d'intérêt public
- Intérêt légitime

Les droits précités s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de la MSA MPS ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO) ou, en cas de traitement de données liées aux ressources humaines, au responsable du secteur des ressources humaines.

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection

des données personnelles : **Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) _ 3, Place de Fontenoy TSA _ 80715 _ 75334 PARIS CEDEX07**